

26 AU 30 SEPTEMBRE 2026



# ROME

5 JOURS / 4 NUITS



## TRÉSOR D'ART

Capitale de l'Italie, Rome est une grande ville cosmopolite dont l'art, l'architecture et la culture de presque 3 000 ans rayonnent dans le monde entier. Ses ruines telles que celles du Forum Romain et du Colisée évoquent la puissance de l'ancien Empire romain.

## LE PRIX COMPREND

Transport bus Gueugnon/aéroport/Gueugnon  
Vol direct Lyon/Rome/Lyon  
Transfert aéroport/hôtel/Aéroport  
Hébergement 4 nuits à l'hôtel\*\*\* Globus Roma ou similaire  
4 petits déjeuners à l'hôtel  
Taxe de séjour  
Carte de transport en commun 5 jours  
1 bagage cabine par personne 45x36x20  
1 bagage en soute par personnes 15 kg  
Carnet de voyage incluant un guide touristique de la ville  
Assurance annulation



## LE TARIF

Base double,  
tarif réel/retraités : 996.45 €

Base double,  
tarif CSE / personne : 647,69 €  
Tarif enfant de 3 à 11 ans inclus  
: 627€21



## LE PRIX NE COMPREND PAS

Les dépenses personnelles,  
Les déjeuners et diners  
La chambre seule (sur demande, environ + 600 € tarif réel)



CARTE D'IDENTITÉ VALIDE

PHOTOCOPIES À FAIRE PARVENIR AU CSE

INSCRIPTION JUSQU'AU 1ER JUILLET 2025

ACOMPTE DE 100 € PAR PERSONNE

## GARANTIES MULTIRISQUES ANNULLATION

+

## GARANTIES ASSISTANCE RAPATRIEMENT

### MULTI-RISQUES GROUPE - OPTION 17

Montants TTC maximum par personne	
<b>ANNULATION DE VOYAGE</b> → Franchise • Maladie (y compris les rechutes et aggravations), accident, décès • Licenciement économique • Dommages aux locaux privés / pro • Grossesses • Maladies psychiques	• 7 623 €/personne et 38 112 €/événement • 15 €/personne sauf stipulation contraire
• Suites de vaccination • Obtention d'emploi • Mutation • Suppression des congés payés • Convocations administratives • Refus de visa • Vol dans les locaux privés / pro • Dommages au véhicule • Vol de papiers d'identité • Accident de transport public	
<b>BAGAGES</b> • Vol, perte, destruction des bagages • Objets de valeur → Franchise	• 1 524 €/personne • 50 % du capital assuré • 30 €/dossier
<b>INTERRUPTION DE VOYAGE</b> • Prestations terrestres non utilisées • Voyage de compensation	• 6 098 €/personne et 30 490 €/événement • Avoir du prix du voyage initial
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT</b> • Capital décès accidentel ou capital infirmité permanente accidentelle	• 3 049 €/personne et 152 449 €/événement

### CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX VOYAGES/SEJOURS ORGANISÉS PAR LE CSE APERAM

#### 1. Inscription et engagement

Une date limite d'inscription est fixée pour chaque événement. Une fois cette date passée, votre inscription est ferme et définitive.

#### 2. Désistement et annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation après la date limite d'inscription, le salarié devra :

- Régler des frais d'annulation suivant le contrat, sauf en cas de force majeure justifiée (certificat médical, décès d'un proche etc...)

Suivant le contrat d'assurance annulation, un dossier sinistre devra être ouvert, les délais peuvent être long et aucun remboursement ne sera effectué avant le remboursement de l'assurance si le motif d'annulation est valable.

Le salarié s'engage à donner les documents qui seront demandés par l'assurance.

En cas de désistement non justifié et répété, les élus du CSE se réservent le droit de refuser l'inscription à des futurs événements.

#### 3. Participation financière

Le CSE se réserve le droit de demander un acompte encaissé à l'inscription, qui sera conservé en cas d'annulation non légitime.

#### 4. Acceptation des conditions

En s'inscrivant, le salarié reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepte sans réserve.

Ce document est signé par le salarié lors de l'inscription

#### 5. Litiges

En cas de désaccord, une discussion préalable avec les élus CSE sera engagée pour trouver une solution équitable.

Voyage/séjour concerné : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du/de la salarié(e) : \_\_\_\_\_

Date : ...../...../.....

Signature du/de la salarié(e) : \_\_\_\_\_